

Intrants- Aide au transport en PIL

Réduction du prix du transport des aliments et des engrais.

Modalités de l'aide

Sur financement provincial et après signature d'une convention individuelle.

Forfait appliqué entre le lieu d'achat et le lieu de livraison pour prendre en charge une partie du coût de transport et de la distribution d'engrais, d'amendements, aliments et céréales ou autres matières premières destinées à l'alimentation des animaux d'élevage.

- Aide depuis Nouméa selon le prix facturé dans la limite de 15 000 F/tonne
- Aide inter-îles de 5 000 F/tonne au travers des centres multiservices

**Seuls les produits d'un conditionnement minimal de 20kg pourront prétendre à cette aide.*

Information sur les données personnelles*

Pièces justificatives à fournir

- Copies des factures d'achats d'intrants
- Copies des factures de transport acquittées
- Photocopie de la carte agricole de l'année en cours
- RIB

Les bénéficiaires doivent envoyer directement leurs justificatifs à l'Agence rurale sans passer par les centres multi-services !

Conditions à remplir

Exploitation inscrite au Registre Agricole en province des îles Loyauté

Virginie ROUSSERY

 260960

 contact@agencerurale.nc

Date limite de reception : 28 février 2026